

AVIS, INFORMATIONS ET RAPPELS	
13 mars	<p>Visites d'inspection professionnelle suspendues</p> <ul style="list-style-type: none"> • lire le communiqué
17 mars	<p>Responsables de service et anciens inhalothérapeutes : ressources professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • lire le communiqué
18 mars	<p>Le CMQ et l'OPIQ émettent des directives à l'intention des cliniques spécialisées en soins du sommeil</p> <ul style="list-style-type: none"> • lire le communiqué
19 mars	<p>Bien que l'Ordre soit contraint de prioriser ses activités, tous nos services essentiels sont maintenus.</p> <p>L'Ordre répond à vos questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants en inhalothérapie • Formation continue (période de référence 2018-2020) • Retour à l'exercice (mobilisation) : autorisations spéciales • Renouvellement au Tableau des membres 2020-2021 (remplacé par le communiqué du 26 mars 2020) <p>Communiquer avec l'OPIQ</p> <p>Nous recevons actuellement un nombre important d'appels et de courriels. Pour cette raison, les communications par courriel sont privilégiées et un délai à répondre est possible. Soyez assurés que toute l'équipe de l'OPIQ s'efforce de répondre avec diligence à chaque demande. Nous vous remercions de votre compréhension.</p>
20 mars	<p>Déploiement d'effectifs en inhalothérapie</p> <p>L'Ordre s'affaire à mettre en place des mesures facilitant le déploiement d'effectifs en inhalothérapie, pour soutenir le réseau de la santé et des services sociaux sur le plan de la disponibilité des ressources humaines nécessaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et ce, en assurant la protection du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • lire le communiqué <p>Appel à la mobilisation aux anciens membres (< 5 ans d'inactivité et < 70 ans d'âge)</p> <ul style="list-style-type: none"> • lire le message (mis à jour le 15 avril)
26 mars	<p>Report de la date limite du renouvellement au Tableau 2020-2021</p> <ul style="list-style-type: none"> • lire le communiqué <p>Appel à la mobilisation aux membres non actifs (< 5 ans d'inactivité et < 70 ans d'âge)</p> <ul style="list-style-type: none"> • lire le communiqué
30 mars	<p>Rappel Équipements et dispositifs médicaux</p> <p>En contexte de pandémie, il importe de s'assurer de la mise en place de toutes les mesures nécessaires à la prestation de soins et de services sécuritaires et de qualité. À cet effet, l'OPIQ tient à rappeler que les équipements et les dispositifs médicaux, employés dans les milieux cliniques ou à domicile, doivent l'être conformément aux directives des fabricants. Les inhalothérapeutes ne devraient pas modifier le fonctionnement des appareils.</p> <p>Par ailleurs, il convient aussi de faire preuve d'un jugement critique rigoureux quant au contenu diffusé et partagé sur Internet. Vous avez l'obligation d'exercer selon les normes les plus élevées et reconnues scientifiquement.</p>
31 mars	<p>Appel à la mobilisation : l'Ordre a mis en place des mesures facilitant le déploiement d'effectifs en inhalothérapie, pour soutenir le réseau de la santé et des services sociaux sur le plan de la disponibilité des ressources humaines nécessaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et ce, en assurant la protection du public. Suivez l'un ou l'autre de ces liens pour plus d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anciens membres (< 5 ans d'inactivité et < 70 ans d'âge) • Membre non actif (< 5 ans d'inactivité et < 70 ans d'âge)

AVIS, INFORMATIONS ET RAPPELS (suite)

4 avril

Mobilisation des ressources professionnelles

En raison de la situation actuelle et pour mobiliser et concentrer l'expertise des inhalothérapeutes en soins critiques, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souligne qu'ils peuvent solliciter la contribution d'autres professionnels habilités pour certaines activités cliniques courantes (*soins cardiorespiratoires généraux*), par exemple l'administration d'aérosols doseurs ou l'oxygénothérapie chez les clientèles stables.

Consultez la p. 7 de la publication officielle du MSSS [Protocole de surcapacité — Lignes directrices SOINS INTENSIFS SARS-CoV-2 \(COVID-19\)](#).

Rappel de bonnes pratiques

En tout temps, les inhalothérapeutes doivent prodiguer des soins et des services sécuritaires et de qualité. L'évaluation cardiorespiratoire, dont l'auscultation, demeure la pierre angulaire de la prise en charge clinique de tout patient, qu'il soit ventilé ou non. Par conséquent et tout en respectant les règles de santé et de sécurité en vigueur pour protéger les professionnels de la santé, une évaluation cardiorespiratoire complète doit être réalisée régulièrement afin d'adapter le plan thérapeutique de chaque patient et ne doit, en aucun cas, être négligée. À cet égard, le jugement clinique des inhalothérapeutes doit impérativement guider chaque décision clinique.